



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E117039

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2024

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/03/2009

Forme juridique : SAS

Capital : 1 121 232

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANGERS 301340584

Siret : 301 340 584 06969

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD FR00016500LI

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 62 155 128

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Raison sociale : ENGIE HOME SERVICES (AGENCE)

3 SQ DU CHAMP BLANC
49300 CHOLET

Téléphone : 02 41 62 31 77

Portable : 06 18 42 31 09

Fax :

Site Internet : www.engie-homeservices.fr

E-mail : dtr4.homeservices@engie.com

Responsabilité légale :

JUDITH JEAN-PIERRE CHEF D'AGENCE / ROUSSEAU JULIEN CHEF D'ÉQUIPE

Effectif moyen : 25

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	27/09/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	08/10/2021
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	27/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	27/09/2023
o Poêle ou insert bois	27/09/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.